

La mobilité résidentielle des allocataires parisiens entre novembre 2012 et novembre 2013

En un an, 41 000 déménagements sont dénombrés à Paris, 13 % de la population allocataire. Près de huit allocataires mobiles sur dix sont restés dans la région. Les échanges avec les départements franciliens se traduisent par une mobilité intense avec les Hauts-de-Seine et la Seine-Saint-Denis. Paris affiche le déficit migratoire le plus élevé de la région. Cependant, les comportements migratoires diffèrent selon les caractéristiques des allocataires : ceux arrivant dans la capitale sont plus souvent seuls, jeunes et en situation de précarité que ceux qui en partent. Paris perd plus d'enfants de moins de 6 ans et de couples avec un ou deux enfants qu'elle n'en gagne. Ceux qui déménagent dans Paris intra-muros changent plus souvent d'arrondissement. Ces derniers, principalement isolés et avec de faibles ressources se dirigent vers les arrondissements du Nord et de l'Est.

Plus d'allocataires quittent Paris qu'il n'en arrive

En un an, 41 000 allocataires parisiens ont accompli une mobilité géographique, soit 13 % des allo-

cataires observés sur la période (cf. tableau 1.). Parmi ces allocataires, près de 8 sur 10 sont restés dans la région (79,2 %), 13 % ont quitté Paris pour la province, et 8 % viennent de province.

En un an, 8 369 allocataires sont arrivés à Paris en provenance de province et des autres départements d'Île-de-France alors que 15 722 allocataires ont fait le chemin inverse (cf. tableau 2.).

Tableau 1. Les allocataires mobiles à Paris et en Île-de-France

	Paris	Hauts-de-Seine	Seine-Saint-Denis	Val-de-Marne	Seine-et-Marne	Yvelines	Essonne	Val-d'Oise
Nombre d'allocataires sur la période*	316 593	233 176	287 557	209 395	202 453	196 610	180 208	185 986
Allocataires mobiles sur la période	40 731	29 412	34 756	26 814	26 783	23 507	23 032	22 266
Taux de mobilité	12,9	12,6	12,1	12,8	13,2	12,0	12,8	12,0
Mobilité intrarégionale	32 242	23 972	29 439	22 550	21 611	18 366	18 855	18 040
Part des mobilités intrarégionales	79,2	81,5	84,7	84,1	80,7	78,1	81,9	81,0
dont mobilité intradépartementale	40,9	38,3	44,5	42,9	52,5	51,2	50,6	47,5
dont mobilité interdépartementale	38,3	43,2	40,2	41,2	28,2	26,9	31,3	33,5
Mobilité extrarégionale	8 489	5 440	5 317	4 264	5 172	5 141	4 177	4 226
Part des mobilités extrarégionales	20,8	18,5	15,3	15,9	19,3	21,9	18,1	19,0
dont départs vers la province	13,1	12,1	10,5	10,9	12,9	15,0	12,0	13,7
dont arrivées depuis la province	7,7	6,4	4,8	5,0	6,4	6,8	6,1	5,3

*Population allocataire du champ de l'étude (allocataires au 30 novembre 2012 et allocataires au 30 novembre 2013 arrivés en cours de période) et hors étudiants.

Source : Caisses d'allocations familiales d'Île-de-France.

Champ : Allocataires mobiles au sein de l'Île-de-France et entre l'Île-de-France et la province.

Lecture : À Paris, 79,2 % des allocataires mobiles le sont au sein de la région Île-de-France.

Tableau 2. Solde des migrations départementales avec les autres départements d'Île-de-France et de province

	Paris	Hauts-de-Seine	Seine-Saint-Denis	Val-de-Marne	Seine-et-Marne	Yvelines	Essonne	Val-d'Oise
Départ vers un autre département francilien et la province	15 722	10 059	11 273	8 358	6 130	5 961	5 526	6 170
Arrivée d'un autre département francilien et de province	8 369	8 078	8 000	6 961	6 588	5 509	5 854	5 512
Solde migratoire	-7 353	-1 981	-3 273	-1 397	458	-452	328	-658
Allocataires Caf*	310 040	228 602	283 049	205 861	199 280	193 768	177 393	183 266
Taux de migration nette** (en ‰)	-23,7	-8,7	-11,6	-6,8	2,3	-2,3	1,8	-3,6

* Population allocataire au 30 novembre 2012.

** Solde entre les arrivées et les départs pour 1 000 allocataires.

Source : Caisses d'allocations familiales d'Île-de-France.

Champ : Allocataires mobiles au sein de l'Île-de-France et entre l'Île-de-France et la province.

Lecture : Sur 1 000 allocataires du champ de l'étude, Paris a perdu 23,7 allocataires du fait des échanges migratoires avec les autres départements franciliens et la province.

Le solde migratoire des échanges avec les autres départements d'Île-de-France et la province est fortement déficitaire (- 7 353). Le taux de migration nette est de - 23,7 %, le plus élevé de la région.

Des mobilités importantes avec la petite couronne et la province

Les flux migratoires concernant la capitale se font essentiellement avec les départements de petite couronne (cf. carte 1) : près de la moitié des allocataires qui emménagent à Paris viennent de la petite couronne et ils sont en proportion équivalente à quitter Paris pour s'installer en petite couronne. Les échanges migratoires avec les Hauts-de-Seine et la Seine-Saint-Denis sont les plus intenses, mais ils sont également très importants avec la province. Ils sont le reflet des soldes des flux migratoires de la population parisienne qui, depuis plusieurs années, sont déficitaires (1) : les

allocataires parisiens suivent ce même mouvement.

Les allocataires qui arrivent à Paris sont plus souvent seuls, jeunes et en situation de précarité que ceux qui en partent

Les allocataires arrivant dans la capitale sont plus souvent isolés (cf. tableau 3.) et jeunes : près de sept arrivants sur dix sont âgés de moins de 35 ans.

En revanche, Paris perd plus d'enfants de moins de 6 ans qu'elle n'en gagne. Les couples avec un ou deux enfant(s) représentent 32,0 % des allocataires qui partent. Ces familles sont deux fois moins nombreuses, en proportion, à privilégier le trajet dans l'autre sens. La dépendance de leurs revenus aux prestations sociales est aussi plus importante parmi les allocataires qui arrivent à Paris : un tiers ont des ressources constituées à 75 % ou plus de prestations contre un « partant » sur quatre. Ces der-

niers sont pour plus de sept sur dix des allocataires isolés dans un sens comme dans l'autre. Quelle que soit leur taille, les couples et les familles monoparentales dépendantes partent plus qu'elles n'arrivent.

Les mobilités résidentielles intra-muros concernent quatre allocataires sur dix : ils changent davantage d'arrondissement

À Paris, quatre allocataires sur dix sont mobiles intra-muros. Parmi eux, près de six sur dix ont changé d'arrondissement. Ces derniers, principalement isolés et avec de faibles ressources se dirigent vers les arrondissements du Nord et de l'Est de Paris, arrondissements plus peuplés, où la couverture par les prestations de la Caf de Paris est en moyenne plus élevée. Ce sont aussi des territoires qui abritent plusieurs quartiers de la politique de la ville.

Les mouvements résidentiels des allocataires au sein de Paris sont contrastés selon les arrondissements. Les départs sont plus nombreux que les arrivées dans les arrondissements centraux et le 11ème arrondissement. A contrario, les 12ème, 14ème, 15ème, 19ème et 20ème arrondissements ont un solde migratoire positif (cf. carte 2.).

La mobilité résidentielle est liée au cycle de vie. Plus on avance en âge, moins on est mobile : parmi les allocataires mobiles au sein de Paris, près de la moitié (46,8 %) a moins de 35 ans ; ils sont deux fois moins nombreux parmi les allocataires stables.

Les allocataires isolés sont aussi les plus mobiles : 47,2 % d'entre eux vivent seuls, alors qu'ils ne représentent que 41,0 % des allocataires stables. A contrario, les familles déménagent moins et ce, d'autant plus quand la taille de ces dernières augmente.

Le statut du logement influe aussi sur les comportements : parmi les allocataires mobiles qui bénéficient d'une aide au logement, près de 8 sur 10 (78,4 %) sont logés dans le parc privé, contre 53,1 % des allocataires stables. Ces derniers sont plus souvent logés dans le parc social que les allocataires

Tableau 3. Profil sociodémographique des allocataires arrivant/partant de province et des autres départements d'Île-de-France à Paris

	Arrivées		Départs	
	Effectif	En %	Effectif	En %
Structure familiale				
Couples avec un ou deux enfant(s)	1 321	15,8	5 033	32,0
Couples avec trois enfants ou plus	420	5,0	809	5,1
Couples sans enfant	534	6,4	747	4,8
Isolés	4 960	59,3	7 134	45,4
Parents seuls avec un ou deux enfant(s)	1 011	12,1	1 789	11,4
Parents seuls avec trois enfants ou plus*	123	1,5	210	1,3
Structure par âge				
< 20 ans	132	1,6	133	0,8
20-34 ans	5 632	67,3	9 428	60,0
35-49 ans	2 055	24,6	4 817	30,6
50ans ou +	550	6,6	1 344	8,5
Enfants des familles allocataires				
Nombre d'enfants de 0 à 2 ans	1 733	32,5	6 094	44,0
Nombre d'enfants de 3 à 5 ans	984	18,4	2 743	19,8
Nombre d'enfants de 6 à 12 ans	1 607	30,1	3 393	24,5
Nombre d'enfants de 13 à 17 ans	782	14,7	1 221	8,8
Nombre d'enfants de 18 à 25 ans	228	4,3	403	2,9
Précarité financière				
Bas revenus*	4 610	58,2	7 329	48,4
Dépendance 50 à 74%*	535	6,4	1 053	6,7
Dépendance 75 à 100%	2 801	33,5	4 023	25,6
Perception de minima sociaux				
Rsa socle	1 832	21,9	2 634	16,8
Aah	378	4,5	673	4,3

* Le taux d'allocataires à bas revenus a été calculé sur la population de référence pour l'étude des bas revenus.

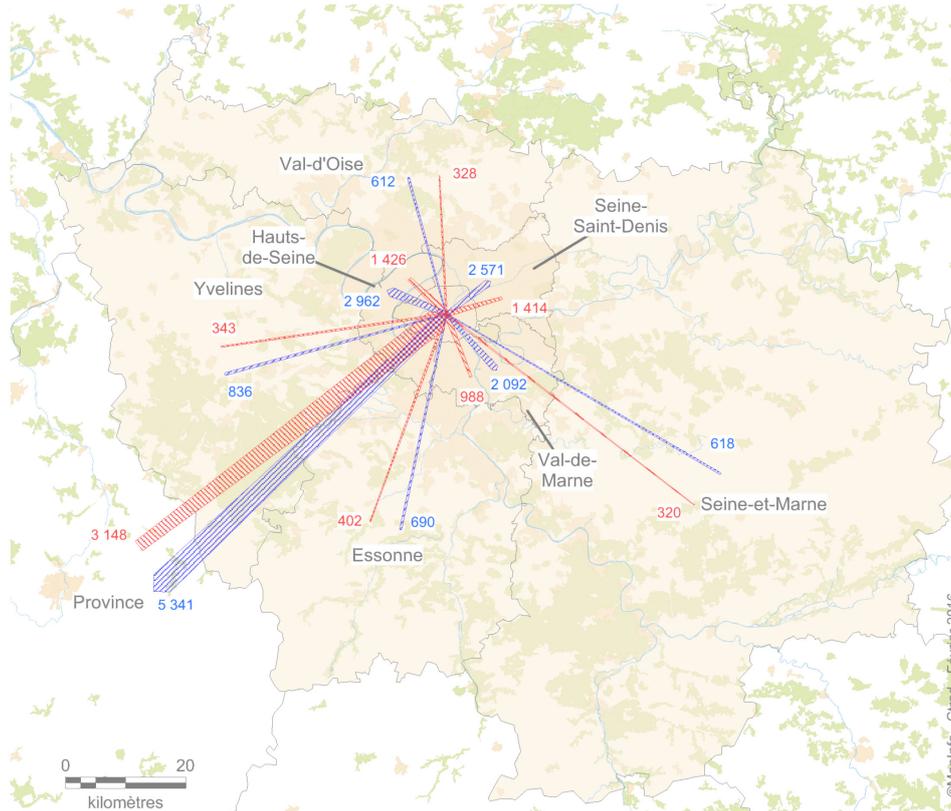
Source : Caisses d'allocations familiales d'Île-de-France.

Champ : Allocataires arrivant de province et des autres départements d'Île-de-France à Paris (8 369) et partant de Paris pour la province et les autres départements d'Île-de-France (15 722).

Lecture : Un tiers des allocataires arrivant à Paris a des revenus qui dépendent des prestations à 75 % ou plus.

(1) INSEE (2015), « Décomposition de l'évolution annuelle moyenne des populations départementales et régionales sur 2007-2014 entre solde naturel et solde apparent entrées-sorties », www.insee.fr/fr/ppp/bases-de-donnees/donnees-detaillees/estim-pop/evolution-population-dep-reg-2007-2014.xls

Carte 1 Flux migratoires des allocataires de Paris avec les autres départements d'Île-de-France et de la province



Sources : Caf, Idf Fre 11/2012 & 11/2013

Nombre d'allocataires mobiles



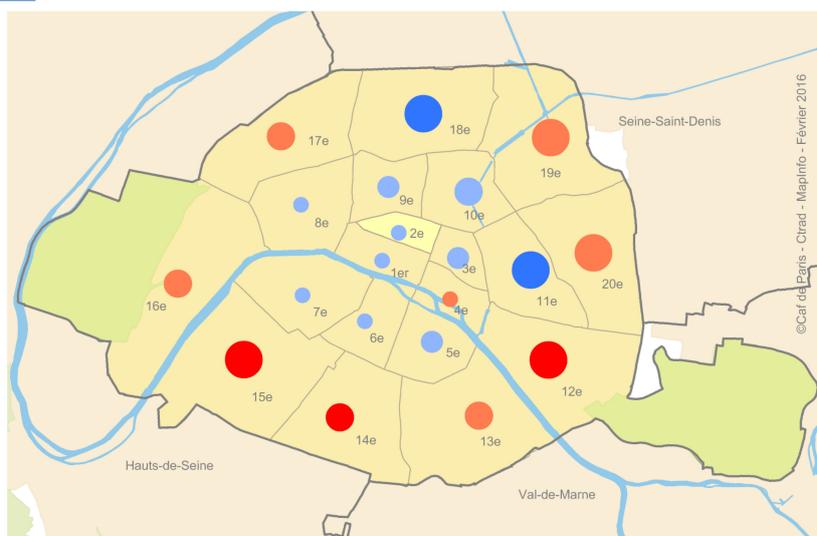
Limites territoriales



Source : Caisses d'allocations familiales d'Île-de-France.
Champ : Allocataires arrivant et partant de Paris.

Lecture : Plus de 2 900 allocataires parisiens ont déménagé vers les Hauts-de-Seine tandis qu'environ 1 400 ont fait le chemin inverse.

Carte 2 Nombre d'allocataires mobiles et solde migratoire par arrondissement



Source : Caf, Idf Fre 11/2012 & 11/2013



Source : Caisses d'allocations familiales d'Île-de-France.
Champ : Allocataires ayant déménagé dans Paris.

Lecture : Le 12ème arrondissement enregistre davantage d'arrivées (895) que de départs (716). Le solde migratoire est positif, le plus élevé de Paris.

mobiles (38,1 % contre 10,1 %). Les allocataires du parc social sont moins mobiles compte tenu des difficultés d'accès à ce type de logements en Île-de-France. Cette mobilité plus faible contribue à renforcer la faible vacance de logements sociaux.

Enfin, les allocataires sont d'autant plus mobiles lorsqu'ils sont dans une situation de précarité financière : un mobile sur deux déménageant dans l'année vit sous le seuil de bas revenus (42,8 % parmi les stables). Cette

mobilité accrue des allocataires à bas revenus s'explique par des effets structurels : la moitié de la population allocataire parisienne est isolée et la pauvreté touche plus fortement ces derniers (2). Dans Paris intra-muros, ces allocataires à bas revenus, lorsqu'ils changent d'arrondissement, sont surreprésentés (58,2 % contre 42,8 % parmi les allocataires déménageant dans le même arrondissement).

Cette « sur-mobilité » inter arrondissement s'observe aussi parmi les allocataires bénéficiaires du

Rsa socle (22,0 % contre 13,6 % pour la mobilité intra arrondissement), les allocataires isolés (56,3 % contre 34,0 %) et les allocataires de moins de 35 ans (52,2 % contre 39,1 %).

A contrario, les familles avec au moins un enfant ont une probabilité de déménager au sein de leur arrondissement car ils sont davantage soumis à des contraintes familiales.

Source et méthodologie

La constitution de la base est établie à partir des fichiers réduits mensuels (FRE) de novembre 2012 à novembre 2013 qui contiennent, outre des données décrivant le foyer allocataire, le numéro d'inscription au répertoire d'identification des personnes physiques de l'allocataire (NIR certifié) ainsi que le numéro de l'organisme cédant (disponible dans les fichiers mensuels jusqu'en novembre 2013). Les changements de communes et de rues dans les adresses ont permis de repérer les déménagements infra communaux, infra départementaux, infra régionaux et les départs de Paris. Il y a 40 731 allocataires mobiles à Paris pour 316 593 allocataires observés sur la période.

Réserves méthodologiques :

- Le champ retenu ne comprend pas les étudiants, même s'ils sont une sous-population non négligeable des allocataires parisiens. Ceci résulte du fait qu'il est difficile d'estimer leurs revenus.
- L'étude porte sur le champ des seuls allocataires des Caf (représentant y compris la population couverte par ces allocataires, 45 % de la population francilienne) et ne peut donc être assimilée à une étude sur la mobilité résidentielle en Île-de-France réalisable à partir des données du recensement de la population.

Définitions

Allocataire Caf : personne de référence du foyer allocataire. Ainsi, le nombre d'allocataires d'une prestation est égal au nombre de foyers allocataires qui bénéficient de cette prestation.

Population couverte : le foyer allocataire au sens administratif de la Caf est composé de l'allocataire lui-même, de son conjoint éventuel, de ses enfants et autres personnes à charge prises en compte pour le calcul de certaines prestations, comme le logement. L'ensemble de ces personnes constitue la population des foyers allocataires et peut être désigné comme la population couverte par une ou plusieurs prestations Caf.

Taux de couverture : population couverte rapportée à la population totale issue du recensement

Taux de mobilité : nombre d'allocataires mobiles rapporté au nombre d'allocataire sur la période. Ces derniers correspondent aux allocataires présents en Île-de-France au cours de la période étudiée : allocataires présents en novembre 2012 auxquels ont été ajoutés les allocataires mobiles non présents en novembre 2012 mais apparaissant en novembre 2013

et qui ne sont pas considérés comme de nouveaux allocataires.

Taux de dépendance aux prestations sociales : part des prestations sociales dans les revenus d'un foyer allocataire. Ainsi les foyers allocataires dépendant à 75 % des prestations sociales ont des revenus, incluant les prestations, composés à 75 % de prestations sociales.

Seuil de bas revenus : il correspond à 60 % du niveau de vie (revenu par unité de consommation) médian établi à partir de l'enquête sur les revenus fiscaux et sociaux (ERFS), source de référence européenne sur les revenus. Ce seuil est de 1 001 euros mensuels en 2012.

Pour des raisons méthodologiques, les allocataires de 65 ans ou plus et ceux dont le conjoint est âgé de 65 ans ou plus ainsi que les bénéficiaires de l'Allocation aux adultes handicapés (Aah) en maison d'accueil spécialisée sont exclus de la population de référence utilisée pour le calcul des allocataires à bas revenus.

Rsa socle : les bénéficiaires du Rsa socle n'ont pas de revenus d'activité ou ont de faibles revenus d'activité et l'ensemble de leurs ressources est inférieur à un montant forfaitaire, intervenant dans le calcul du montant de la prestation dépendant de la composition du foyer.

Thomas Bergeron, Delphine Guérin
Ctrad – Caf en Île-de-France

Frédérique Latournerie
Bureau des études et du développement – Caf de Paris

(2) Bergeron, T. ; Chemineau, D., (2015), « Données statistiques allocataires relatives à la pauvreté et la précarité en Île-de-France en 2014 », Recueil de données sociales des Caf en Île-de-France, n°3, juin, p10.